

NEWS

CORONAVIRUS: MESURES DANS LE DOMAINE FISCAL – UPDATE DU 17 AVRIL 2020

Alors que les pertes économiques provoquées par le coronavirus (COVID-19) se comptent déjà en milliards, il faudra attendre plusieurs années avant de pouvoir chiffrer précisément le préjudice économique effectivement subi. Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons ont pris et continueront probablement ces prochaines semaines à prendre des mesures dans le domaine de la fiscalité. Il s'agit de mesures visant à limiter les conséquences économiques résultant de la situation et principalement d'aide dans le domaine de la gestion des liquidités des contribuables.

Il s'agit en particulier des thèmes suivants:

Prolongation automatique des délais pour le dépôt des déclarations d'impôts 2019

Plusieurs cantons ont prolongé automatiquement le délai fixé pour le dépôt des déclarations d'impôt 2019. Il s'agit principalement des délais pour les personnes physiques. Certains cantons ont également prolongé le délai pour les personnes morales.

Simplification concernant la modification des montants d'acomptes

Les procédés pour la modification des montants d'acomptes des personnes physiques et morales ont été simplifiés. Les contribuables peuvent ainsi plus facilement réduire leur montants d'acomptes si nécessaire.

Aucun intérêt sur les créances fiscales

La Confédération (pour l'impôt fédéral direct des personnes physiques et morales) ainsi que plusieurs cantons ont réduit le taux d'intérêt sur les créances fiscales à 0% pour les prochains mois.

Prolongation des délais de paiement ou échelonnement des paiements pour les taxations définitives

Les entreprises ou particuliers qui en raison des effets du Coronavirus ne sont pas en mesure de payer des factures définitives peuvent demander une extension de délai de paiement ou un échelonnement de paiement. Concernant l'impôt fédéral direct il est également possible de suspendre le paiement de factures provisoires. Les autorités fiscales traiteront les demandes de suspension ou d'échelonnement de manière plus souple.

Autres mesures

Les cantons accepteront la création de provisions extraordinaires en 2019 (de manière explicite par exemple le Valais ou Zoug). Certains cantons préparent des réductions d'impôts par modification des coefficients cantonaux (par exemple le canton de Zoug).

Les pages suivantes donnent un aperçu par Canton (et Confédération) des mesures particulières prises ainsi que les liens vers les pages officielles pour plus d'informations. En raison de la situation, il est très probable que d'autres mesures soient prises dans les jours et semaines à venir. Nous continuerons à vous tenir au courant et sommes à disposition pour toute assistance.

En cas de questions, veuillez vous adresser à votre personne de contact au sein de BianchiSchwald.



SÉBASTIEN MAURY

Expert fiscal diplômé,
lic. iur. HSG
Associé



JOSEPH MERHAI

Avocat, lic. iur.
DFS, Université d'Oxford
Expert fiscal diplômé
DES, Université de Genève
Associé

BIANCHISCHWALD SARL

mail@bianchischwald.ch
bianchischwald.ch

GENÈVE

5, rue Jacques-Balmat
Case postale 5839
1211 Genève 11, Suisse
T +41 58 220 36 00
F +41 58 220 36 01

ZURICH

St. Annagasse 9
Case postale 1162
8021 Zurich, Suisse
T +41 58 220 37 00
F +41 58 220 37 01

LAUSANNE

12, avenue des Toises
Case postale 5410
1002 Lausanne, Suisse
T +41 58 220 36 70
F +41 58 220 36 71

BERNE

Elfenstrasse 19
Case postale 133
3000 Berne 15, Suisse
T +41 58 220 37 70
F +41 58 220 37 71

CANTON	EXTENSION AUTOMATIQUE DU DÉLAI DE DÉPÔT DECLARATION 2019	PAIEMENTS/SUSPENSION PROCÉDURES	AUTRES MESURES	LIENS POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
AFC	n/a	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt fédéral direct: aucun intérêt pour les créances dues entre le 01.03.20 et 31.12.20 - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôts sur la consommation, taxes d'incitations et douanes: aucun intérêt entre le 20.03.20 et 31.12.20 - Facilités de paiement selon les art. 166 LIFD resp. art. 90 LTVA: les demandes seront traitées avec souplesse 		https://www.estv.admin.ch/estv/de/home/covid19/news.html
AG	<ul style="list-style-type: none"> - au 31.06.20 pour personnes physiques - au 30.09.20 pour personnes morales et indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'adapter les acomptes provisionnels en cas de pertes ou de diminution de bénéfice - Les délais de paiement peuvent être prolongés ou possibilité de paiements par tranches pour les taxations définitives - Aucun intérêt du 01.03.20 au 31.12.20 - Arrêt des rappel et poursuites pour créances fiscales jusqu'au 30.06.20 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises qui sont touchées par une fermeture de commerce ou subissent une chute massive de leur chiffre d'affaire peuvent constituer une provision lors de leur exercice comptable 2019. 	https://www.ag.ch/de/verwaltung/dfr/steuern/covid_steuерliche_massnahmen/covid_steuерliche_massnahmen.jsp
AI	n/a	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de demander des prolongations de délai de paiement 		https://www.ai.ch/verwaltung/volkswirtschaftsdepartement/aktuelles/coronavirus-unterstuetzungsmassnahmen-fuer-unternehmen
AR	au 31.05.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'adapter les acomptes provisionnels en cas de pertes ou de diminution de bénéfice - Les délais de paiement peuvent être prolongés ou possibilité de paiements par tranches pour les taxations définitives - Aucun intérêt dès le 01.07.20 		https://www.ar.ch/verwaltung/department-finanzen/steuerverwaltung/news-aus-der-steuerverwaltung/detail/news/ausgleichszinsen-werden-gesenkt/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News-&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=43d59f7a-c5a63670290051bc28c02ecf

CANTON	EXTENSION AUTOMATIQUE DU DÉLAI DE DÉPÔT DECLARATION 2019	PAIEMENTS/SUSPENSION PROCÉDURES	AUTRES MESURES	LIENS POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
NE	Extension simplifiée et sans frais pour le dépôt de la déclaration jusqu'à fin juin 2020	- Gel des sommations et du transfert des dossiers litigieux au contentieux, suspension des notifications et des bordereaux soldes qui en découlent		https://www.ne.ch/medias/Pages/20200323-déploiement-mesures-economiques.aspx
NW	au 30.06.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension de rappels pour factures déjà émises jusqu'au 30.06.20 - Prolongation des délais de paiements de 30 à 90 jours pour les nouvelles factures - Prolongations de délai selon besoin - Pas d'intérêt moratoire du 01.04.20 au 31.12.20 		https://www.nw.ch/aktuellesinformationen/64168
OW	- Rappels envoyés seulement dès septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement souple des demandes de prolongations de délais de paiement et paiements par tranches - Intérêts uniquement en cas de paiement en retard - Intérêts facturés pour l'année 2020 que dès 01.12.20 		https://www.ow.ch/dl.php/de/5eef-13f549d6/Information_infolge_COVID-19.pdf
SG	au 31.05.20 pour personnes physiques	- Traitement souple des demandes de prolongations de délais de paiement		https://www.sg.ch/steuern-finanzen/steuern/Coronavirus.html
SH	au 30.06.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement souple des demandes de prolongation ou paiements pas tranches - Suspension de rappels et amendes jusqu'au 19.04.20 - Aucun intérêt moratoire du 01.03.20 au 31.12.20 		https://sh.ch/CMS/Webseite/Kanton-Schaffhausen/Beh-rde/Verwaltung/Finanzdepartement/Steuer-verwaltung-3918-DE.html
SO	au 31.07.20 pour personnes physiques et morales	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement souple des demandes de prolongation de délais et paiements par tranches - Aucun intérêt du 01.03.20 au 31.12.20 		https://so.ch/staatskanzlei/medien/mediennachrichten/news/steuern-fristverlängerung-und-zahlungserleichterungen-wegen-covid-19/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News-&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=903d52035d1cc2e58ed00c9c08ba3a
SZ	au 31.05.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement souple des demandes de prolongations de délais et paiements par tranches - Aucun intérêt du 24.03.20 au 31.12.20 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de délai pour demandes d'adaptation de tarif pour impôt à la source jusqu'au 31.05.20 	https://www.sz.ch/unternehmen/steuern/aktuelles.html/72-443-4441-3222
TG	- au 31.12.20 pour personnes morales: sur demande à effectuer en ligne et sans frais	n/a	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de provisions extraordinaires lors de l'exercice 2019 (qui devront être dissoutes en 2020) 	https://steuerverwaltung.tg.ch/hauptrubrik-2/gewinn-und-kapitalsteuern/geschaefsmaes-sig-begründeter-aufwand/rueckstellungen-infolge-der-corona-pandemie-in-der-jahresrechnung-2019.html/10776 https://steuerverwaltung.tg.ch/hauptrubrik-2/fristverlängerungen.html/2957

CANTON	EXTENSION AUTOMATIQUE DU DÉLAI DE DÉPÔT DECLARATION 2019	PAIEMENTS/SUSPENSION PROCÉDURES	AUTRES MESURES	LIENS POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
TI	au 30.06.20 pour personnes physiques au 30.09.20 pour personnes morales	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun intérêt du 01.03.20 au 30.09.20 - Adaptation des délais de paiement pour les acomptes 2020 - Autres prolongations de délais sur besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification concernant la possibilité de déduction fiscale pour personnes physiques lors de télétravail 	https://www4.ti.ch/fileadmin/DFE/DC/coronavirus_FAQ_misure_fisco.pdf
UR	- au 31.05.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de délai de paiement au 30.10.20 sur demande - Après le 30.10.20 prolongation de délai, possibilité de paiements par tranches ou aucun intérêt possible selon cas particulier 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de délai pour demandes d'adaptation de tarif pour impôt à la source jusqu'au 31.05.20 	https://www.urch.ch/themen/1564
VD	- au 30.06.20 pour personnes morales	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun intérêt pour personnes morales jusqu'au 31.12.20 - Adaptation simplifiée des acomptes provisionnels (en ligne) 		https://wwwvd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/coronavirus-informations-pour-les-entreprises-vaudoises/
VS	au 31.05.20 pour personnes physiques (ainsi que personnes imposées à la source)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun intérêt du 01.04.20 au 31.12.20 (Exception: Impôt à la source) - Suspension des rappels, amendes et procédures de poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une provisions extraordinaire lors de l'exercice 2019 d'un montant de 50% du revenu net (indépendants) ou du bénéfice net (personnes morales) pour entreprises directement ou indirectement touchées par l'impact négatif de la situation. Montant maximal de CHF 300,000 et dissolution obligatoire lors de l'exercice 2020. 	https://wwwvs.ch/de/web/communication/detail?groupId=529400&articleId=7025944&redirect=https%3A%2F%2Fwww.vs.ch%2Fhome%3Fp_p_id%3Dcom_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_BTNLOOExi2%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_p_mode%3Dview
ZG	au 30.06.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de délai jusqu'au 30.06.20 pour créances fiscales de toutes personnes physiques et morales - Traitement souple de demandes de délai supplémentaire - Aucun intérêt du 01.03.20 au 31.12.20 - Suspension d'envoi de taxations et factures fiscales jusqu'au 30.04.20 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation du délai pour les demandes de correction de tarifs pour les personnes imposées à la source jusqu'au 30.06.20 - Proposition au Parlement de réduction du coefficient cantonal de 82% à 78% (limitée de 2021 à 2023) - Constitution de provisions extraordinaires lors de l'exercice 2019 (qui devront être dissoutes en 2020) 	https://www.zg.ch/behoerden/finanzdirektion/steuerverwaltung

CANTON	EXTENSION AUTO-MATIQUE DU DÉLAI DE DÉPÔT DÉCLARATION 2019	PAIEMENTS/SUSPENSION PROCÉDURES	AUTRES MESURES	LIENS POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
ZH	au 31.05.20 pour personnes physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'adapter les acomptes provisoires en cas de pertes ou de diminution de bénéfice - Les délais de paiement peuvent être prolongés ou possibilité de paiements par tranches pour les taxations définitives - Réduction du taux d'intérêt de 4% à 0.25% du 01.05.20 au 31.12.20 		https://www.steueramt.zh.ch/internet/finanzdirektion/ksta/de/aktuell/mitteilungen/amtsmitteilungen_2020/weitere_massnahmen_2.html

Etat au 14.04.20